

Conseil Syndical du 14 avril 2021
Conseil effectué en téléconférence

Ordre du jour dans la convocation en annexe.

Présents : Jean-Claude BENNERY, Gérard DENIS, Denis FOURNIER, Fernand GOURLOT, Claude LANCRENON, Bernard LELEU, Stéphanie RAMETTE, Jérôme RICOU, Guy TOUCHARD, Françoise ABSOLU, Olivier NIOCHE, Michel LECLERC.

Absents excusés : Didier CHATELLIER (pouvoir à Fernand GOURLOT), Jack NIOCHE (pouvoir à Guy TOUCHARD), Christophe DUPONT (pouvoir à Claude LANCRENON), Raphael RAMETTE (pouvoir à Michel LECLERC)

Absents : Jean Pierre IMBAULT, Michel KLINGEMANN

Participants à titre consultatif : Hugo LEPETIT (permanent de l'ASRL)

Claude LANCRENON en tant que président ouvre la séance à 19h30 et ajoute un nouveau point à l'ordre du jour : retour sur les webinaires du SAGE-AELB.

Françoise ABSOLU en profite pour demander que des prélèvements soient réalisés sur le bassin Paul Foret car des amas terreux flottent à la surface de l'eau, après accord du président ces prélèvements seront réalisés.

Approbation du compte rendu du conseil syndical du 24 février 2021

Françoise ABSOLU indique que l'une de ses remarques n'a pas été prise en compte dans l'annexe jointe au compte rendu, le président lui assure que sa remarque a été ajoutée au document final mais que la version diffusée avec le procès-verbal reste la même que celle présentée lors du conseil. Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents et représentés

Retour sur le webinaire du SAGE-AELB

Claude LANCRENON présente son retour sur les webinaires qui se sont tenus par visioconférence le 09 avril. L'animation de ses réunions a été très bien réalisée avec une présentation claire et précise cependant la communication du SAGE s'appuie sur les Assises de la rivière Loiret, contestées par l'ASRL. Le président invite les membres du conseil syndical à regarder le site internet des Assises et propose de faire une note technique rédigée par Jérôme RICOU après avoir reçu les avis des syndicats.

Ainsi l'ASRL en tant que partenaire s'exprime sur les résultats des assises, elle se positionne sur ce qui est présenté sur le site internet des Assises. Plusieurs exemples de données erronées sont pointés du doigt par Jérôme RICOU avec la fiche sur l'envasement comme problématique majeure. Des questions de sémantiques se soulèvent aussi en parcourant le site comme par exemple les vannes qualifiées « d'obstacle » ou encore « l'effacement » des barrages.

Retour sur les travaux du pont de Jargeau

Le président précise qu'une présentation sera faite auprès de l'ASRL par le conseil départemental, ce dernier attend les décisions du gouvernement pour nous proposer une date. Françoise ABSOLU alerte les syndicats sur la vigilance à avoir sur les zones humides décrites dans le projet. Un syndic demande à Bernard LELEU de transmettre le rapport du BRGM sur le réseau karstique proche du pont et alimentant le Loiret pour que tout le monde soit au même niveau de connaissance.

Bilan financier 2020

Hugo LEPETIT présente le compte administratif 2020 ainsi que le détail par chapitre présent en annexe. Olivier NIOCHE demande à ce que le bilan soit adressé par mail aux syndicats, ce à quoi Hugo LEPETIT s'engage. Le président soumet ce bilan au vote, il est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Retour sur les travaux du pont Cotelte

Guy TOUCHARD présente les avancés des travaux au pont Cotelte notamment le passage de la ligne haute tension et la conduite de gaz. Il adressera au conseil syndical un journal de suivi avec photographies. Il précise que des travaux plus « concrets » commenceront dans un mois.

Un syndic indique que l'administration a mal communiqué sur l'interdiction de naviguer et souhaiterait avoir des précisions à ce sujet. Michel LECLERC s'engage à se renseigner et reviendra vers l'ASRL quand il aura des informations.

Questions diverses

Claude LANCRENON propose de verser une subvention de 100€ au club de Spéléologie Subaquatique du Loiret, ces derniers aidants à la compréhension et à la cartographie du karst. Cette subvention est votée à l'unanimité des présents et représentés.

La séance est close à 21h30.

Le président de séance
Claude LANCRENON

Le secrétaire de séance
Hugo LEPETIT



Secrétariat :
336 allée Sainte Croix
45160 OLIVET

☎-fax 02 38 66 47 44
contact@asrl.fr
www.asrl.fr

Le 08/04/2021

Mesdames et Messieurs les syndics

CONVOCAION REUNION du CONSEIL SYNDICAL

Mesdames, Messieurs, Syndics de l'ASRL,

J'ai l'honneur de vous prier d'assister au conseil syndical de l'ASRL qui se tiendra

en visioconférence,

Le mercredi 14 avril 2021 à 19h30

En cas d'empêchement, merci de retourner au secrétariat le pouvoir ci-joint, au bénéfice du Syndic de votre choix.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte rendu du conseil syndical du 24 février 2021**
- **Bilan financier 2020**
- **Chantiers en cours (Pont Cotelte, Co'Met)**
- **Questions diverses**

Le président,
Claude LANCRENON

Compte administratif 2020

| CA ASRL 2020 | CHARGES | PRODUITS | RESULTAT |
|----------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| RESULTAT DE L'EXERCICE | 140 566.07€ | 165 433.33€ | 24 867.46€ |
| EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT 2019 | | 77 940.00€ | 77 940.00€ |
| DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2019 | | | |
| RESULTAT CUMULE | 140 566.07€ | 243 373.53€ | 102 807.46€ |

Pour rappel : Compte administratif 2019

| CA ASRL 2019 | DEPENSES | RECETTES | RESULTAT |
|----------------------------------|-------------|--------------|-------------|
| RESULTAT DE L'EXERCICE | 114 819.26€ | 124 381.77 | 9 562.51€ |
| EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT 2018 | | 96 130.13€ | 96 130.13 € |
| DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2018 | 2 752€ | | 2 752€ |
| RESULTAT CUMULE | 117 571.26€ | 220 511.90 € | 102 940.64€ |

Détail par chapitres

| CA ASRL 2020 | CHARGES | PRODUITS | ANNEE 2019 |
|--|------------|-------------|--------------|
| 001 – Solde d'exécution de la section investissement | 0.00€ | | 2 752.00€ |
| 21 - Immobilisation corporelles | 14 745.75€ | | 0.00€ |
| 011 - Charges à caractère générale | 28 057.37€ | | 27 993.16€ |
| 012 - Charges de personnel | 83 011.06€ | | 88 861.16€ |
| 042 – Opérations d'ordre de transfert | 14 497.75€ | | 0.00€ |
| 65 – Autres charges de gestion courante | 254.13€ | | 0.94€ |
| 67 – Charges exceptionnelles | 0.00€ | | 144.00€ |
| 040 – Opération d'ordre de transfert | | 14 497.75€ | 0.00€ |
| 10 – Excédent de fonctionnement capitalisés | | 25 000.64€ | 2 752.00€ |
| 002 – Résultat de fonctionnement reporté | | 77 940.00€ | 96 130.13€ |
| 70 – Produits des services | | 116 883.74€ | 112 961.31 € |
| 74 – Dotations, subventions et participation | | 8 749.58€ | 8 667.25€ |
| 75 – Autres produits de gestion courante | | 1.82€ | 1.21€ |
| 77 – Produits exceptionnels | | 300.00€ | 0.00€ |